

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 642 rendant exécutoire la délibération du 24 avril 1952 du Conseil Représentatif de de la Côte Française des Somalis, portant réaménagement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques des régimes intérieur et de l'Union Française.

n° 642

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

- vul'**ordonnance organique du 13 septembre 1844, rendue aplicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis
- Vula** délibération du Conseil Représentatif 'de la Côte Française des Somalis en date du 24 avril 1952 portant réaménagement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques des régimes intérieur et de l'Union française
- Vule** télégramme ministériel d'approbation n° 50046/AE du 7 juin 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire, en Côte Française des Somalis, la délibération du Conseil Représentatif de la C.F.S. en date du 24 avril 1952 publiée ci-après, relative au réaménagement des taxes du Service des Postes et Télécommunications.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.